

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

**EXTRAIT N° 19.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 2 JUN 2026

Membres du Bureau Communautaire :

- **En exercice :** 14
- **Présents :** 12
- **Votants :** 13 (1 procuration)
- **Suffrages exprimés :** 13 (13 pour, 0 contre, 0 abstention)
- **Secrétaire de séance :** Florent ARMAND

Le deux juin deux-mille-vingt-six, à dix-sept heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-six mai deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ALLIROL Béatrice, ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, DURANCEAU Damien, GAY Robert, JAFFRE Sylvain, LOMBARD Pascal, MARTIN Florent, PELOUX Nicole, TARDY Lionel, TEMPLIER Jean-Pierre et TRUPHEME Anne

Représenté : MAGNAN Jean-Michel, représenté par TEMPLIER Jean-Pierre, à qui il a donné procuration.

Absent excusé : MAGNUS Philippe.

ORDRE DU JOUR : Bail de location de terrains nus pour le stockage de glissières en béton armé

Compte tenu de la mise en place d'un service de navettes estivales au sein des gorges de la Méouge, la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch utilise des glissières en béton armé afin d'assurer le balisage des voies.

Pour stocker ces équipements en dehors de la période d'exploitation du service de navettes, la CCSB loue à un particulier (M. Lionel CORNAND) des parcelles de terrains nus situées sur la commune de Val Buëch Méouge (parcelle cadastrées D510, D513, D469 et une partie de la parcelle D464) et représentant une surface totale de 900 m².

Cette location étant arrivée à échéance, afin de pérenniser ce dispositif, il est proposé de conclure un bail avec le propriétaire des parcelles, qui prendrait effet à sa date de signature par les 2 parties et s'arrêterait le 31 décembre 2026.

Ce bail serait renouvelable 2 fois par tacite reconduction par période de 12 mois (jusqu'au 31 décembre 2028).

Le montant du loyer proposé est de 400 € pour chacune des périodes.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire autorise le président à signer le bail de location de terrains nus pour le stockage de glissières en béton armé.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20260605-DB-19-26-DE
Date de télétransmission : 05/06/2026
Date de réception préfecture : 05/06/2026

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 11 JUIN 2026